

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASINEXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 05 mars (05/03/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 27 février, sous la présidence de Madame ROLLET Colette, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,
Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGÉ, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jean-Michel HENRYOT (représenté par Madame Colette ROLLET), **Maire**,
M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Fabienne MAERTEN), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Sabine AUGÉ), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Jean-Luc GARRIGUES (représenté par Monsieur Robert GOZZO), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame HEMERY est nommée secrétaire de séance.

DIVERS

41 – 05 mars 2019

41. Fêtes de Pentecôte 2019 – Don pour la rosière

Rapporteur : Madame ESQUIEU.

Considérant que la ville de Moissac organise avec le comité des fêtes les traditionnelles fêtes de Pentecôte du 8 au 10 juin 2019.

Considérant que conformément au testament de Feu de Dominique CLAVERIE, la ville offre tous les ans à cette occasion un don à une jeune fille élue « La Rosière ».

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à la future rosière la somme de 200 euros.

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

FAIT SIENNE la proposition de Monsieur le Maire.

Pour copie conforme
Moissac le 07 mars 2019

Pour le Maire empêché,
La Première Adjointe au Maire,



Colette ROLLET

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :